

Évaluation de la recherche



RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

LDPSC - Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Aix-Marseille université - Amu

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023VAGUE C

Rapport publié le 17/03/2023



Au nom du comité d'experts1 :

Evelyne Bonis, Présidente du comité

Pour le Hcéres :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2) ;

2 Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).



Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Evelyne Bonis, Université de Bordeaux

M. Jean-Philippe Lhernould, université de Poitiers

Experts: Mme Caroline Lacroix, université Paris-Saclay — Evry val d'Essonne

Mme Clothilde Grare-Didier, université Paris Cité

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Tanguy Pasquiet-Briand



CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles

- Acronyme: LDPSC

- Label et numéro : UR 4690

- Composition de l'équipe de direction : M. Vincent Egéa

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

Panels scientifiques de l'unité

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le Laboratoire de droit privé et sciences criminelles est une unité de recherche généraliste en droit privé qui recouvre une partie importante du droit privé (section 01). Ses thématiques sont les suivantes :

- droit civil (personnes, familles, obligations, responsabilités),
- droit pénal (général, spécial, droit pénal des mineurs, droit de la peine),
- criminologie.

L'approche de ces thématiques s'opère tant en droit interne, qu'en droit européen et international.

Cette unité est structurée autour de trois axes de recherche thématiques :

- Justices,
- Personnes.
- Responsabilités.

Cette structuration relativement récente (2016) fait suite à une organisation antérieure en équipes : une équipe de droit pénal — le Centre Fernand Boulan (EA n° 3241), dont les activités scientifiques concernaient le droit pénal, la procédure pénale et la criminologie — et une équipe de droit civil : le Centre Pierre Kayser (EA n° 2184), dont le champ scientifique intéressait le droit civil et la procédure civile.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le laboratoire de droit privé et sciences criminelles est issu de la fusion de deux centres de recherche qui existaient précédemment au sein de l'université Paul Cézanne (Aix-Marseille 3), avant la fusion des trois universités en Aix-Marseille Université : d'une part, le Centre Fernand Boulan (EA n° 3241), dont les activités scientifiques concernaient le droit pénal, la procédure pénale et la criminologie et, d'autre part, le Centre Pierre Kayser (EA n° 2184), dont le champ scientifique intéressait le droit civil et la procédure civile.

Dans un premier temps, le rapprochement des équipes des deux centres semble être demeuré assez formel. Sur la période allant de 2012 à 2018, la gouvernance du laboratoire était assurée par un directeur du LDPSC secondé par deux directeurs d'équipe (un directeur d'équipe en droit pénal et un directeur d'équipe en droit civil), portant le titre de « directeur adjoint ». Le laboratoire de recherche monoéquipe développait deux axes de recherche disciplinaires : l'un en droit civil et l'autre en droit pénal. Ce cloisonnement se retrouvait sur le plan géographique avec une unité bi-site. Les chercheurs de l'ancien centre Fernand Boulan se trouvaient sur le site nommé « Poncet », avenue Henri Poncet à Aix-en-Provence, alors que les chercheurs de l'ancien centre Pierre Kayser étaient localisés dans le bâtiment historique de la Faculté de droit, avenue Robert Schuman à Aix-en-Provence, distant de 800 mètres du site « Poncet ».

Dans un second temps, lors de la précédente évaluation, l'unité a souhaité mettre en place un projet plus ambitieux reposant sur la création de trois axes de recherche thématiques internes et transversaux. L'objectif était de dépasser la subdivision entre une équipe de droit pénal et une équipe de droit civil. Cette nouvelle configuration devait s'accompagner d'un regroupement de l'ensemble des chercheurs de l'unité sur un site unique. Toutefois, au jour de ce rapport, les travaux de grande envergure pour créer ce site unique sont en cours et la « cité judiciaire » devant en résulter n'est pas encore opérationnelle. Elle devrait permettre, durant le prochain contrat (2025), un regroupement effectif de l'ensemble des chercheurs porteur de meilleures synergies de recherche.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le laboratoire de droit privé et sciences criminelles est rattaché à la faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille Université. À ce titre, il entretient des liens forts avec la fédération de recherche Droits, pouvoirs et sociétés (FED n° 4280) créée en 2008 dans une perspective interdisciplinaire, afin de regrouper les douze



unités de recherche de la Faculté de droit et de science politique. Aussi, l'unité est rattachée à l'école doctorale « droit et sciences politiques » (ED n° 67) d'Aix-Marseille Université.

L'unité s'appuie régulièrement avec les services de la Direction de la Recherche et de la Valorisation d'Aix-Marseille Université afin de solliciter des financements externes, tels que ceux proposés par des collectivités territoriales (Métropole Marseille Provence par exemple).

Elle est amenée à collaborer régulièrement avec :

- A*Midex (Idex pérenne d'Aix-Marseille Université),
- Protisvalor (société de valorisation des fruits de la recherche créée par Aix-Marseille Université)
- la Satt Sud-Est.

L'unité a par ailleurs mis en place des collaborations avec d'autres unités d'autres universités pour répondre à des appels à projets. Ainsi, les deux projets obtenus auprès de la mission droit et justice l'ont été en partenariat avec deux universités : avec le laboratoire Michel de l'Hospital de l'université d'Auvergne, pour le financement de la recherche portant sur «Les enjeux de la déjudiciarisation» et avec des chercheurs de l'université de Pau et des Pays de l'Adour pour le projet portant sur «Le rôle citoyen de l'assesseur en commission de discipline».

Depuis peu, l'unité a rejoint le GRD Espace de Liberté, de Sécurité et de Justice. Cette collaboration ne s'est, selon le DAE, traduite pour l'heure que par la co-organisation des journées du GRD les 1er et 2 juin 2018, à Aixen-Provence.

Le laboratoire de droit privé et sciences criminelles dispose d'une convention de partenariat avec le CUFR de Mayotte. En vertu de cette convention conclue entre Aix-Marseille Université et le CUFR de Mayotte, trois enseignants-chercheurs (3 MCF) du CUFR sont rattachés à l'unité.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ: en personnes physiques au 31/12/2021

Personnels permanents en activité	
Professeurs et assimilés	11
Maîtres de conférences et assimilés	15
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Chercheurs des EPIC et autres organismes, fondations ou entreprises privées	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	27
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	1
Personnels d'appui à la recherche non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	94
Sous-total personnels non permanents en activité	95
Total personnels	122



RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2021. LES EMPLOYEURS NON-TUTELLES SONT REGROUPÉS SOUS L'INTITULÉ « AUTRES ».

Employeur	EC	С	PAR
Aix-Marseille Université	23	0	1
inconnu	3	0	0
Total	26	0	1

BUDGET DE L'UNITÉ

Budget récurrent hors masse salariale alloué par les établissements de rattachement (tutelles) (total sur 6 ans)	252,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets régionaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP idex, i-site, CPER, collectivités territoriales, etc.)	15,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets nationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP ONR, PIA, ANR, FRM, INCa, etc.)	0,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets internationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues)	23,0
Ressources issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle (total sur 6 ans des sommes obtenues grâce à des contrats, des brevets, des activités de service, des prestations, etc.)	90,0
Total en k euros	380,0

AVIS GLOBAL

Malgré des moyens matériels (locaux d'une grande vétusté) et humains (un seul personnel d'appui) relativement faibles, l'unité est incontestablement une belle unité en droit. Bénéficiant d'une direction dynamique et investie, l'unité est indéniablement bien insérée au sein de l'environnement de recherche local et national. Les enseignants-chercheurs bénéficient d'un fort rayonnement national et international, ainsi que de solides réseaux. Leur production scientifique est qualitativement et quantitativement importante (688 publications sont recensées pendant la période évaluée, quel que soit le support) ce qui fait du laboratoire de droit privé et des sciences criminelles une référence incontestable, ce d'autant que plusieurs membres de l'unité disposent d'un rayonnement académique national, voire international, dans leurs domaines d'investigation respectifs. D'ailleurs, ils sont nombreux à siéger dans des comités de rédaction et dans des sociétés savantes. Certains dirigent des collections chez des éditeurs renommés (LexisNexis), deux dirigent des comités scientifiques de revue (Droit de la famille, notamment). De plus, les publications de l'unité traitent de problématiques contemporaines et se trouvent diffusées dans des supports variés et académiquement reconnus (Dalloz, LGDJ, LexisNexis). Néanmoins, les publications en langue étrangère demeurent peu nombreuses, malgré quelques contributions d'enseignants-chercheurs de l'unité, notamment en espagnol. Particulièrement dynamique et ouverte vis-à-vis des sujets abordés, l'unité se démarque également par le traitement de thématiques et de méthodologies nouvelles, qui contribuent à son attractivité.

Cette attractivité du LDPSC se mesure, en outre, au niveau de la recherche collective. Au cours de la période expertisée, l'unité a démontré sa capacité à répondre à des appels d'offre et à obtenir d'importants contrats de recherche. L'unité a ainsi investi avec succès le champ de la recherche collective, ce qui contribue à son rayonnement. En particulier, le LDPSC a obtenu des financements importants, dans le cadre de la Fondation A*Midexd'Amu, afin de soutenir son projet Peers et de développer de nouvelles méthodologies de la recherche, pour son projet Omaaj, ainsi que de la part de la Satt Sud-Est. D'autres projets ont pu recevoir le soutien de la Commission européenne (projet LawTrain), tandis que sur le plan national, le LDPSC a remporté des appels à projets lancés par la Mission GIP Droit et justice du ministère de la Justice.

Parallèlement, l'unité est académiquement attractive au regard des diverses invitations dont se prévalent les enseignants-chercheurs de l'unité, ainsi que par le bon taux de réussite des docteurs issus de l'unité, tant par leur qualification par le CNU que par la réussite de certains d'entre eux au concours national d'agrégation. Les doctorants sont financés de manière satisfaisante. Toutefois, certains membres de l'unité encadrent un nombre



parfois très élevé de doctorants. L'unité devra être soutenue dans le prochain contrat pour pouvoir maintenir et accentuer son activité dans ce domaine.

L'unité a connu une importante reconfiguration lors du précédent rapport, avec une volonté de créer des synergies de recherche entre des deux centres historiques la constituant : un centre spécialisé en droit civil et un autre en droit pénal. Cette reconfiguration autour de trois axes internes est en œuvre (la gouvernance a été repensée avec un directeur et trois directeurs adjoints chacun en charge d'un axe et l'unité s'est dotée d'un règlement intérieur), mais elle est loin d'avoir encore porté tous ses fruits.

La gouvernance, repensée, n'est pas déployée dans l'ensemble de ses dimensions, en particulier en ce qui concerne la diffusion de l'information. Les modalités de la prise de décision ou l'association des enseignants chercheurs et des doctorants aux projets collectifs demeurent quelque peu imprécises. L'unité manque encore d'un projet structurant qui permettrait à chaque membre de trouver une place significative et de favoriser les collaborations. Les trois axes, qui pourraient accompagner ce projet structurant, restent en partie à l'état d'affichage.

La crise sanitaire et les importants travaux engagés mais non achevés pour réunir les enseignants-chercheurs sur un même site ont incontestablement été l'un des freins à la mise en œuvre de cette politique scientifique rénovée. La direction, qui a changé au cours du précédent contrat, doit être ainsi encouragée à poursuivre dans cette voie d'un management d'équipe moderne et d'un travail plus collaboratif.

Enfin, le LDPSC entretient de nombreux rapports avec la société, par ses activités de recherche. Ils se matérialisent par la collaboration avec des institutions publiques et privées (juridictions locales et nationales, École Nationale de la Magistrature, école d'avocat, rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, notamment), par une activité de recherche à destination de tous les acteurs du droit (projet Thesaurus), par des expertises multiples (Conseil de l'Europe, Gouvernement, auditions parlementaires), par le financement de thèse grâce à une fondation, par une activité de formation continue (Urssaf), enfin, par une contribution à la constitution du cadre juridique de sites internet grand public (Doctissimo). Le fait que l'unité ait désigné en son sein un chargé de mission «relations avec le monde professionnel » est porteur d'une réelle volonté d'ouverture vers la société, ce qui doit être salué.

Pour autant, les actions entreprises mériteraient d'être intensifiées, le potentiel n'étant pas épuisé en particulier sur des champs tels que le droit des personnes et la protection de l'enfance ou encore la criminologie. Une approche plus institutionnelle, dépassant les actions individuelles, devrait être mise en œuvre. Cela pourrait d'ailleurs constituer un vecteur d'accroissement des ressources financières de l'unité. L'unité gagnerait également à travailler son exposition internationale, au-delà des grandes qualités d'attractivité et de production scientifique déjà relevées.



ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

L'évaluation de l'unité pour la période formulait trois recommandations principales :

- l'unité était invitée à agir sur la gouvernance de l'unité afin de déployer les thèmes de recherche thématiques fédérateurs.
- Il s'agissait ensuite de développer les réponses aux appels d'offre afin de favoriser la diversification des sources de financement et le travail collaboratif en continu des membres de l'unité.
- Il était enfin recommandé de développer la formation à la recherche, la place et le rôle des doctorants au sein du laboratoire, ainsi que rechercher des sources de financement extérieures (Cifre, financement sur projets de recherche collectifs, etc.).

Le DAE traduit une volonté manifeste de prendre en compte les remarques émises.

Ainsi, sur le volet organisationnel, l'unité s'est dotée d'un règlement intérieur qui mentionne les trois axes et a procédé à la nomination de trois directeurs adjoints, ayant chacun la responsabilité scientifique d'un axe thématique.

Afin de répondre à la deuxième recommandation, l'unité a, d'une part, créé un poste de chargé de mission « financement de la recherche » afin de favoriser le suivi des appels et le montage des dossiers. Prévu dans le Règlement Intérieur du Laboratoire, ce poste est pourvu depuis 2017. D'autre part, l'unité a eu une politique d'incitation à la recherche financée. Cette culture interne aux recherches de financement de la recherche commence à porter ses fruits. L'unité a été lauréate de plusieurs appels à projets.

À ce titre, elle a obtenu des financements pour le développement du projet Peers et un appui pour financer la maturation de son Thesaurus par la Satt Sud-Est (332 000 euros d'A*midex).

Elle a, en outre, obtenu un financement de la Commission européenne pour un programme de valorisation des résultats de la recherche dans le cadre du projet LawTrain.

À l'échelle nationale, deux projets de recherche de la Mission GIP Droit et justice du ministère de la Justice ont été attribués à l'unité.

À l'échelle d'A*midex, l'unité a été lauréate d'un appel à projets Pépinière d'excellence, visant à développer de nouvelles méthodologies de la recherche, pour son projet Omaaj.

S'agissant de la place des doctorants, le DAE atteste les efforts faits par l'unité pour favoriser la conclusion de conventions permettant de financer les recherches, en dehors de l'obtention de traditionnels contrats doctoraux de l'école doctorale. Un poste de chargé de mission « doctorants » a été créé. Deux contrats de financement de thèse conclus avec la fondation Vedecom (fondation menant des recherches très innovantes dans le domaine des voitures autonomes) ont été conclus.

S'agissant de la limitation du nombre de doctorants par directeur de thèse, il n'existait pas au niveau de l'ED de règle de plafonnement lors de la précédente évaluation, ce qui avait conduit le précédent rapport à recommander la mise en place, en interne, au sein de l'unité, d'une telle règle. La situation a depuis évolué au niveau de l'université. L'Amu impose désormais une limitation à 6 directions de thèse par enseignant-chercheur. Selon le DAE, l'unité s'efforce de respecter cette norme interne. Par ailleurs, l'unité encourage les MCF à passer leur HDR (2 MCF l'ont fait sur la période).

B — DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les ressources de l'unité

Le montant des dotations allouées à l'unité sur la période se monte à 380 000 euros.

Le budget récurrent hors masse salariale attribué par les établissements de rattachement se monte à 252 000 euros. Il est constant sur la période (42 000/an). L'ensemble représente 66,3 % du budget global. Les ressources propres obtenues sur appels à projets ou issues de la valorisation de la recherche s'élèvent à 128 000 euros, soit 33, 7 % de l'ensemble des ressources.

Ces ressources propres sont en nette augmentation. L'unité a investi avec succès le champ de la recherche collective.



Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Le DAE permet d'identifier clairement les objectifs scientifiques poursuivis par l'unité à travers trois axes de recherche transversaux : justices, personnes et responsabilités. L'unité s'est dotée d'un règlement intérieur et de directeurs adjoints. Seule la gouvernance semble pour l'heure structurée. Toutefois, le DAE continue de présenter la production scientifique par référence aux champs anciens de recherche (droit civil/droit pénal). La structuration de l'unité autour de ces trois axes n'a pas encore été pensée. Par exemple, aucune politique scientifique d'appels internes à projet n'a, pour l'heure, été établie. Il en va de même pour la politique de soutien financier aux projets en lien avec ces axes. Plus qu'une réflexion collective autour des projets et manifestations scientifiques qui pourraient trouver leur place au sein d'une thématique, l'unité doit s'investir pour construire son activité, en particulier collective, autour de ces thématiques. Les réunions ont pour objectif d'organiser un projet (par exemple pour préparer un colloque) et non de penser une politique globale d'animation autour de la thématique.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Selon les dispositions du règlement intérieur de l'unité (non joint au DAE), l'instance de gouvernance principale est le conseil (composé du Directeur, des trois directeurs adjoints, de quatre chargés de mission, de la gestionnaire de l'unité et de deux représentants des doctorants) et l'assemblée plénière.

La stratégie de détermination de la politique de recherche ne se met toutefois pas en place à l'occasion de ces réunions plénières. La détermination s'effectue de façon très informelle entre enseignants-chercheurs intéressés, charge au directeur adjoint d'en rendre compte à la direction. Il n'y a pas de réunions formalisées par axe.

La circulation de l'information ne s'opère pas avec suffisamment de précision.

Enfin, les modalités retenues pour l'attribution de financement aux projets présentés, ainsi que leur éventuelle hiérarchisation ne sont pas précisées.

1/L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Depuis la précédente évaluation, l'unité s'est efforcée de mieux s'insérer dans son environnement de recherche, en agissant sur deux leviers principaux :

- la réponse plus systématique à des appels à projets, aux différents niveaux : Amu à travers l'A*MIdex, nationaux avec 2 projets GIP Mission droit et justice remportés comme lauréat (projet sur les enjeux de la déjudiciarisation pour un montant de 11 000 euros et un sur le rôle citoyen de l'assesseur en commission d'application des peines pour un montant de 232 550 euros) et européen à travers le projet LawTrain. Ces projets apportent au laboratoire un surcroît appréciable de ressources.
- la volonté de nouer des partenariats avec d'autres universités pour mener à bien les projets de recherche collective. Ainsi, des partenariats internationaux se mettent en place, notamment par le biais d'une association avec l'université de Turin qui a le lead du projet Lawtrain remporté auprès de la Commission européenne et avec l'université de Sherbrooke pour une recherche comparée sur les placements d'enfants de longue durée. Des partenariats nationaux existent aussi avec les universités de Pau et des Pays de l'Adour et avec l'université Clermont Auvergne pour les projets nationaux, sous l'égide de la mission Droit et justice.

Points faibles et risques liés au contexte

Le profil d'activité de l'unité fait apparaître deux points faibles.

Si l'unité joue le jeu de la recherche partenariale et du montage de projet plus ambitieux y compris de dimension européenne, elle ne peut s'appuyer que sur une personne qui assure la gestion administrative et financière de l'unité. Le déploiement de cette recherche partenariale ne pourra se faire sans un soutien plus marqué qui ne peut se réduire à l'aide apportée de façon ponctuelle par la Faculté de droit ou le service de la DRV d'Amu.



Le profil d'activité de l'unité fait apparaître un risque lié au contexte. La scission des membres de l'unité sur deux sites nuit à la cohésion d'ensemble et à la mise en place d'une politique scientifique plus dynamique encore qu'elle ne l'est. La difficulté ne sera résolue *a priori* qu'à la rentrée de septembre 2024, date annoncée pour la réception de la cité judiciaire. En attendant, la situation connue au cours de la période de référence risque même de se compliquer encore en raison du démarrage au plus tard au 14 juillet 2023 des travaux dans les locaux très vétustes du site Poncet et donc le regroupement forcé dans des locaux déjà exigus, de tous les membres pénalistes de l'unité sur l'autre site dans les bureaux actuels des civilistes.

2/L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.

Points forts et possibilités liées au contexte

La lecture du DAE permet de conclure à une bonne lecture de son environnement de recherche spécialement par une prise en considération de la pluridisciplinarité qui caractérise Amu. Des travaux de thèse sont en cours impliquant l'unité et d'autres laboratoires d'Amu (laboratoire de psychologie cognitive et un laboratoire Droit et santé) ou avec Polytech Marseille. Des codirections de thèse ont pu être mises en place avec d'autres unités de recherche spécialement l'unité de droit immobilier ou l'unité de droit économique afin de permette l'obtention d'un contrat doctoral. Les interactions avec les autres unités du périmètre des SHS sont nombreuses et les relations bonnes.

L'information sur la prise en compte des défis sociétaux par l'unité est satisfaisante. Plusieurs membres de l'unité ont été sollicités comme experts par le ministère de la Justice, en vue de mener diverses réflexions : une recherche sur les fouilles corporelles (2019), la participation d'un membre de l'unité aux États généraux de la justice, la participation de deux professeurs au groupe de travail du ministère de la Justice pour la réforme du droit des contrats spéciaux ou encore la participation d'un autre professeur au groupe de travail sur la rédaction du code de la justice pénale de mineurs. Cette implication se décline aussi au plan international, en matière d'arbitrage d'urgence par exemple.

Avec l'organisation de l'unité autour de trois axes thématiques, une meilleure participation de l'ensemble des acteurs à la déclinaison opérationnelle et par axe de la stratégie scientifique se dessine.

Points faibles et risques liés au contexte

Même si l'on note une volonté de faire dialoguer le plus grand nombre d'enseignants-chercheurs par le biais des trois thématiques de recherche, l'apport de cette nouvelle orientation n'est pas précisé, pas plus que ses modalités de mise en œuvre et les mesures incitatives mises en place par l'unité. La place que peuvent prendre les doctorants et docteurs dans la mise en œuvre de cette dynamique n'est pas davantage délimitée.

Si la gouvernance a incontestablement gagné en précision organisationnelle, rien n'est dit des critères de choix concernant les projets retenus pour un financement ni sur les actions mises en place pour faciliter la transmission de l'information au sein de l'unité (site, newsletter, envoi de mails spécifiques, élaboration d'un calendrier prévisionnel partagé, etc.).

3/ Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Dans le cadre de la récente crise sanitaire, l'unité a réalisé l'acquisition d'un équipement complet de télétravail pour l'agent Biatss.

La politique en matière de parité et de non-discrimination correspond aux engagements de l'Amu selon le DAE. L'unité est sensible au respect de la parité y compris dans la composition de son conseil.

L'unité a pris en considération les contraintes environnementales avec une politique en matière de transport incitant à préférer les trajets de moyenne importance et le train à l'avion.

Points faibles et risques liés au contexte

Le DAE n'indique pas si un référent a été nommé au sein de l'unité afin de veiller au respect du bien-être et de la qualité de vie au travail. Il n'y a pas de chargé de mission en lien avec ces questions. En attendant la livraison



des nouveaux locaux en cours de construction, l'unité fait de son mieux pour garantir à tous des conditions de travail satisfaisantes dans un contexte compliqué en raison, d'une part, de la vétusté des locaux actuels (multiples infiltrations d'eau, positionnement nécessaire de bassines dans des salles équipées de matériel informatique, bureaux sans fenêtre...) et d'autre part, des nuisances liées aux travaux en cours (bruit, poussière...).

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité

L'unité bénéficie d'une reconnaissance académique indéniable qui se mesure tant par les diverses invitations des enseignants-chercheurs que par le bon taux de réussite des docteurs, spécialement par leur qualification comme MCF et leur taux d'admissibilité au concours de l'agrégation.

Le DAE met en exergue 2 points positifs significatifs : l'ouverture à international d'un côté, la mise en œuvre de projets intégrant la pluridisciplinarité, de l'autre.

L'unité bénéficie d'une attractivité certaine au regard du nombre de doctorants inscrits et financés.

1/L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le point plus fort de l'unité tient à la reconnaissance académique et scientifique de ses membres. L'attestent : – Les sollicitations de ses membres tant dans les instances nationales, notamment d'évaluation : CNU et Hcéres (2 professeurs ont siégé au CNU et 2 autres y exercent un mandat en cours), que dans les sociétés savantes (telle l'Association française de droit pénal et l'Association Henri Capitant) ou dans nombre de manifestations scientifiques nationales ou internationales.

- La liste des publications.
- L'existence de responsabilités éditoriales de plusieurs membres. L'unité comporte ainsi en son sein deux directeurs scientifiques des éditions LexisNexis, deux directeurs scientifiques des éditions chez Lexbase pénal, un directeur scientifique à la revue droit de la famille et enfin un directeur scientifique à la Revue de la Recherche juridique Droit prospectif. Est en outre assurée la gestion de deux collections de thèses au Puam.

Au titre des points forts on ajoutera encore :

- Une impulsion vers l'international pendant la période, et ce en dépit des difficultés liées à la crise sanitaire, avec l'organisation de colloques en partenariat avec des universités étrangères (université Al Manar de Tunis, fondation allemande Hanns Siedel, université d'Ottawa), chacun de ces évènements ayant par ailleurs donné lieu à des publications. S'y ajoutent des recherches collectives avec des partenaires étrangers (par exemple, universités de Turin et Sherbrooke).
- Un engagement dans la transdisciplinarité tant dans les travaux de thèses que dans les travaux collectifs. Il est en outre remarquable que ce travail s'accompagne d'une réflexion et d'un engagement sur les méthodologies de la recherche et en particulier des recherches transdisciplinaires.

Points faibles et risques liés au contexte

La restructuration liée à l'histoire de cette unité qui doit progressivement passer de deux laboratoires aux identités disciplinaires marquées-Droit civil/Droit pénal — vers un champ d'étude plus large et aux axes mêlant le droit civil et le droit pénal (Justices/Personnes/Responsabilités) a commencé, mais reste encore fragile et prendra du temps si elle ne veut pas être artificielle. Cette politique devra par ailleurs composer avec les exigences d'expertise attendues des membres de l'unité dans leurs domaines de compétences propres qu'il ne faut impérativement pas délaisser.

L'importance du champ couvert conduit à ce que cette politique puisse s'inscrire dans le temps long et que les interlocuteurs de l'unité s'en soucient.

Le nombre de publications en langues étrangères ou dans des revues internationales est très limité.



2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

Pour les doctorants, une véritable politique a été mise en œuvre (à la suite des recommandations faites lors de la précédente évaluation)

- en termes de gouvernance : on constate la désignation d'un chargé de mission « doctorant » en charge de la mise en place de cette politique
- en termes de rencontres avec les doctorants : ont été mis en place des ateliers dont l'objet est la rencontre avec des chercheurs venus d'ailleurs, mais aussi un lieu d'échange sur les problèmes méthodologiques que peuvent rencontrer les doctorants en cours de parcours. S'y ajoute l'organisation annuelle d'un colloque des doctorants (interrompu avec la crise sanitaire).
- en termes d'association : les doctorants ont été associés aux recherches collectives de façon systématique.
- en termes financiers : les doctorants bénéficient d'un soutien financier aux mobilités doctorantes et une recherche de financements des thèses au-delà des contrats doctoraux (2 obtenus).

S'y ajoute le fait que le laboratoire dispose de deux collections chez Puam aux fins de publications des thèses. Outre l'importance au quotidien de cette politique à l'endroit des jeunes chercheurs que sont les doctorants, les résultats de cette politique sont réels, notamment au regard du nombre de docteurs qualifiés par le CNU (21 sur la période 2016/2021).

Concernant les chercheurs étrangers, on notera l'existence d'une politique d'accueil des chercheurs juniors étrangers. Le laboratoire maintient encore une politique de professeurs invités, en recherchant en particulier les financements à cette fin. On signalera encore que le règlement intérieur prévoit un chargé de mission à cette politique parmi les EC.

Points faibles et risques liés au contexte

Un point en particulier peut être source d'inquiétude et le DAE le souligne : le taux d'encadrement. Le nombre de doctorants pour certains membres de l'unité HDR est encore élevé, ce que confirme a priori le document contenant les données de caractérisation, même s'il y a eu un effort indéniable fait pour réduire le nombre de thèses encadrées spécialement par le recours à des codirections.

À cette fin, le LDPSC a entendu mener une politique de soutien aux MCF en vue de les voir soutenir une HDR (2 HDR ont été soutenues sur la période et 2 sont en cours). Si on peut néanmoins regretter que des actions plus concrètes d'accompagnement des MCF vers la HDR n'aient pas été menées (process ou de méthodes), les membres de l'unité participent à la promotion de la HDR et délivrent des conseils réguliers. Il en va de même s'agissant du soutien des MCF engagés dans une progression de carrière vers le corps des professeurs.

On ajoutera qu'il convient sans doute pour le laboratoire de mieux articuler sa politique de formation à la recherche avec celle déployée par l'école doctorale et le collège des écoles doctorales de l'Amu.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

Points forts et possibilités liées au contexte

On mesure l'engagement résolu de la nouvelle gouvernance de l'unité dans la politique de réponse à des appels à projets, conformément aux recommandations précédentes, avec à la clé de belles réussites à l'actif de l'unité :

- Au niveau de l'université, on constate l'implication de l'unité dans l'A*midex, fondation Idex de l'Amu (2 projets financés : une pépinière d'excellence consacrée aux modes amiables et un financement blanc pour le développement du projet Peers dont l'objectif est de créer une plateforme en ligne de reviewing).
- Au niveau national, l'unité compte parmi ses membres des lauréats de 2 projets GIP/1 financement ONPE.
- Au niveau européen, l'unité a bénéficié d'un financement de la Commission européenne pour un programme de valorisation des résultats de la recherche (projet *Lawtrain*).

Points faibles et risques liés au contexte

Les points faibles tiennent avant tout aux conditions matérielles :

- Concernant, d'une part, les locaux, les difficultés évoquées devraient être résorbées à moyen terme.
- Concernant, d'autre part, le personnel administratif propre à l'unité, les conditions actuelles (1 ETPT catégorie
 B.) laissent penser qu'il y a un risque qui limitera les possibilités de développement, compte tenu de l'expertise croissante nécessaire pour continuer à maintenir une politique de réponse aux appels d'offres ambitieuse.



Même si l'unité a mis en place une politique d'incitation respectueuse des libertés académiques, l'investissement de tous les membres de l'unité dans la recherche collective demeure un enjeu important pour l'équipe de direction.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

Sans objet dans le domaine.

Points faibles et risques liés au contexte

Sans objet dans le domaine.

DOMAINE 3: PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

Les publications individuelles sont importantes et de qualité. Plusieurs membres de l'unité jouissent d'une notoriété nationale voire internationale, dans leurs domaines de recherche respectifs et siègent dans des comités de rédaction. Les publications s'inscrivent dans des problématiques actuelles et sont diffusées dans des supports divers et reconnus. Le dynamisme de cette unité de recherche est manifeste, d'autant qu'elle soutient l'émergence de thématiques et de méthodologies nouvelles. On regrettera simplement que les publications en langue étrangère soient peu nombreuses.

1/La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

Points forts et possibilités liées au contexte

La qualité d'ensemble des publications n'est pas discutable. Plusieurs membres de l'unité font office de véritables références nationales dans leur champ de compétences (tant en droit pénal qu'en droit civil); leurs publications sont aussi importantes en quantité (on dénombre 688 publications quel que soit le support, pendant la période évaluée) qu'en qualité (Code des procédures civiles d'exécution commenté ou Code de la justice pénale des mineurs, Annoté et commenté, par exemple). De plus, les supports de publication se font principalement au sein des maisons d'éditions les plus reconnues dans le domaine (LexisNexis, LGDJ, Dalloz) et dans des revues à comité de lecture. Certains membres sont également présents dans les comités de rédaction des revues auxquelles ils participent régulièrement. Les supports éditoriaux sont variés (ouvrages, revues juridiques) et résultent de partenariats solides avec les principales maisons d'édition juridique françaises. Si les axes de recherche ne présentent pas d'originalité particulière dans le paysage académique français, l'unité jouit d'une notoriété certaine au plan national et, pour certains de ses membres, à l'international. Certains membres participent ainsi régulièrement à des colloques et conférences à l'étranger (3 membres). Par ailleurs, si les axes de recherche apparaissent classiques, l'unité soutient l'émergence de thématiques novatrices appuyée de méthodologies nouvelles (plateforme Peers).

Points faibles et risques liés au contexte

Les publications en langue étrangère ou dans des revues internationales sont en nombre très limité.



2/ La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

Dans la mesure où l'unité mène des recherches dans le domaine du droit privé et des sciences criminelles, les thématiques de la production scientifique des membres recouvrent ces domaines. Classiquement, les membres produisent une activité de publication dans leur champ de spécialité respectif, autour de trois axes thématiques identifiés du laboratoire. La présentation des publications autour des trois axes thématiques (Justices, Personnes, Responsabilités) permettrait de mieux mettre en valeur la recherche structurée autour de ces axes. L'unité a également, pendant la période évaluée, organisé dix-sept colloques, quatre séminaires, dix conférences ce qui montre le dynamisme de l'unité. Ces colloques contribuent à la visibilité de l'unité : douze ont été publiés.

L'unité s'inscrit dans la démarche de réponses à appels à projets, avec un véritable sens de la valorisation du travail mené. On soulignera que le projet obtenu par financement du GIP Droit et Justice a ainsi donné lieu à un colloque de restitution, dans une enceinte prestigieuse et à publication.

Par ailleurs, l'attractivité internationale de la recherche est réelle et permet de développer une politique de recherche au plan international. L'unité accueille ainsi, d'une part, sur le support de chercheurs invités, des chercheurs étrangers et d'autre part, invite des universitaires étrangers dans le cadre de conférences, ou de rencontres avec d'autres chercheurs. Parfois, enfin, des chercheurs étrangers ont pu être invités par l'unité pour participer à des « ateliers des doctorants », dans le cadre de la politique de formation à la recherche interne. Le dossier indique également l'accueil durant plusieurs mois de professeurs étrangers qui, dans le cadre d'un semestre de recherche, mènent des recherches en dehors de leurs universités d'origine.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité compte 26 enseignants-chercheurs. La production scientifique de l'unité est toutefois inégalement répartie entre les membres de l'unité. Un examen attentif des publications listées dans le dossier déposé par l'unité montre que certains membres ont une activité de publication très importante, tandis que d'autres membres proposent une activité de publication plus modérée, voire très modérée (pour trois membres) ou, pour trois enseignants-chercheurs, en apparence inexistante, selon les données de production renseignées sur la période de référence. De même, le professeur associé ne semble avoir aucune activité scientifique.

La recherche apparait encore très marquée par la division « civil-pénal » et la transversalité ou la recherche par axe pourrait être renforcée, dans le cadre de recherches collectives, notamment en renforçant les réponses à appels à projets transversaux. L'organisation de workshops au sein des axes de recherche permettrait d'agréger de nouvelles synergies.

Concernant la stratégie internationale de recherche, l'accueil de chercheurs étrangers semble avoir été mis en œuvre régulièrement (si l'on exempte l'année 2020-2021, en raison de la situation sanitaire). La mise en valeur de ces échanges par des publications — y compris en langue étrangère — ou le développement de projets de recherche commun devrait être intensifié. La co-production scientifique internationale pourrait être renforcée.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité déploie la stratégie opérationnelle de ses tutelles en matière d'intégrité scientifique et de science ouverte.

Un membre du personnel administratif de la faculté de droit et de science politique a été mis à disposition à 50 % de son temps au service de l'unité pour promouvoir et accompagner les chercheurs du LDPSC dans le dépôt de leurs travaux. Des formations ont été organisées auprès des doctorants pour les familiariser aux exigences de la science ouverte. Depuis, les chercheurs semblent, pour la plupart, avoir acquis une autonomie dans la saisie de leurs travaux sur Hal. Cette stratégie semble ainsi avoir porté ses fruits, dans la mesure où certaines années, le volume des articles déposés a permis à l'unité de disposer d'un bonus versé par la tutelle nommé bonus performance (part variable venant s'ajouter à la part fixe constituée par la dotation récurrente et destinée à inciter au respect d'enjeux stratégiques définis par l'Amu).



Par ailleurs, le laboratoire s'est engagé dans le cadre de la science ouverte, en menant un projet (Peers) pour lequel un financement d'A*midex pour une période de trois ans a été obtenu et qui vise à permettre un accès collaboratif, gratuit, aux fruits de la recherche.

Points faibles et risques liés au contexte

Le DAE est très succinct sur la stratégie mise en place afin d'assurer la diffusion des résultats des projets de recherche collective en science ouverte. Il y a donc un manque de visibilité sur ce point qui pourrait être comblé par un effort de communication.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

De nombreuses thématiques de recherche de l'unité s'inscrivent assez naturellement dans la société. L'unité en tire profit de diverses manières : collaboration avec des institutions publiques et privées (juridictions locales et nationales, École Nationale de la Magistrature, école d'avocat, rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, fondation Vedecom, association Cirpa France...), activité de recherche à destination de tous les acteurs du droit (projet Thesaurus), expertises multiples (Conseil de l'Europe, Gouvernement, auditions parlementaires), financement de thèse par l'intermédiaire d'une fondation, activité de formation continue (Urssaf), contribution à des sites internet grand public (Doctissimo), exposition médiatique. Le fait que l'unité ait désigné en son sein un chargé de mission «relations avec le monde professionnel » est porteur d'une réelle volonté politique et doit à ce titre être salué.

Pour autant, les actions entreprises mériteraient d'être intensifiées, le potentiel n'étant pas épuisé en particulier sur des champs tels que le droit des personnes et la protection de l'enfance ou encore la criminologie. Une approche plus institutionnelle, dépassant les actions individuelles, devrait être mise en œuvre. Cela pourrait d'ailleurs constituer un vecteur d'accroissement des ressources financières de l'unité. L'unité gagnerait également à travailler son exposition internationale qui demeure pour le moment assez relative.

1/L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non académiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non académiques, lesquelles prennent des formes très variées : organisation d'un colloque sur les véhicules autonomes en lien avec une fondation partenariale ; financement de thèses par cette fondation ; coopération scientifique avec une association ayant pour objet la diffusion et la promotion des actions d'éducation et de formation relatives à la responsabilité parentale partagée ; formation continue pour le compte des agents de l'Urssaf ; coopération avec le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille (colloque consacré à l'enseignement en prison en 2018) et avec le Conseil Département 13 pour des expérimentations dans certains établissements sur les droits de l'enfant (diverses manifestations sur la CIDE et les différents acteurs) ; collaboration avec le Conseil d'État à travers la présence au sein de l'unité, en tant que professeur associé, d'un Maître des requêtes au Conseil d'État.

Il est remarquable de relever que l'unité a créé un poste de chargé de mission « relations avec le monde professionnel » qui veille au maintien et au développement des liens avec les acteurs non académiques.

Points faibles et risques liés au contexte

Compte tenu des thématiques de l'unité, il est possible d'intensifier les actions entreprises, le potentiel n'étant pas épuisé en particulier sur des champs tels que le droit des personnes et la protection de l'enfance ou encore la criminologie. Une approche plus institutionnelle, dépassant les initiatives personnelles, devrait être engagée. Cela pourrait accessoirement constituer un vecteur d'accroissement des ressources financières de l'unité.



L'unité gagnerait à réfléchir à donner une dimension plus internationale à ses interactions non académiques.

2/L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité collabore activement avec des fondations et associations étroitement liées au monde socioéconomique. Ces collaborations prennent diverses formes : colloques, expérimentations scientifiques de différentes natures (projet Thésaurus), financement de thèse, expertises auprès d'acteurs économiques (site Doctissimo).

Points faibles et risques liés au contexte

Au regard des activités de l'équipe et de la qualité scientifique de ses membres, les interactions avec le monde socio-économique peuvent être développées, en privilégiant une approche plus institutionnelle qu'individuelle, ce qui contribuerait à accroître la visibilité de l'équipe tout en favorisant la pérennité des liens établis.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité intervient dans les débats de société de différentes manières : participation à des manifestations classiques telles que «la nuit du droit», interventions régulières dans les médias nationaux et régionaux (France 24, Ouest France, site Doctissimo...), distribution de revues en format papier à des professionnels (congrès des notaires).

Points faibles et risques liés au contexte

Au regard des activités de l'équipe, de la qualité scientifique et de la notoriété de ses membres, la présence dans les débats de société pourrait être significativement renforcée. Une politique d'équipe en ce sens pourrait fortement contribuer à cette évolution. Cela passe par la mise en place d'actions plus structurées de communication et de diffusion des travaux qui intéressent directement la société, notamment par l'utilisation d'outils modernes de communication.

C — RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Sur le plan des moyens humains, il peut être recommandé de faire monter en compétence un agent afin que celui-ci puisse venir en appui du seul personnel actuel de l'unité.

Sur le plan de l'organisation de l'unité, il est recommandé de clarifier la structuration par rapport aux trois axes de recherche en définissant des procédures de concertation et d'allocation de moyens plus claires. Si, pour l'heure, aucune difficulté ne semble s'être présentée s'agissant de l'allocation des moyens entre enseignantschercheurs, l'élaboration d'une clé de répartition ou d'une clé pour établir des priorités permettant à chacun de disposer d'une vue d'ensemble des moyens alloués et des projets conduits tant à titre individuel que collectif est à envisager pour plus de transparence sur la manière dont les arbitrages s'opèrent.

Plus généralement, l'unité doit travailler sur la formalisation de ses processus de décision qu'elles soient scientifiques ou budgétaires afin de les rendre plus collectifs et plus transparents.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

En construisant une identité propre qui dépasse l'approche classique par champs disciplinaires, et qui pourrait d'ailleurs donner lieu à une réflexion sur le nom de l'unité, celle-ci gagnera en attractivité. Les trois axes peuvent servir de support à la construction de cette identité.



Si l'attractivité de l'unité à l'endroit des doctorants est indéniable, il est recommandé de déployer des moyens matériels à leur attention (informations et moyens en vue de l'impression des thèses, allocation de locaux et la mise à disposition d'équipements informatiques...). Il est recommandé de développer les interactions avec la Région en quête de financements de projets voire de thèse ou de recherche postdoctorales. Il est aussi recommandé de développer les liens en vue de l'obtention de financement de thèse Cifre.

À l'égard des MCF de l'unité, une politique de gestion des carrières plus dynamique, qui ne se limite pas à la préparation au concours d'agrégation, devrait être envisagée.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

L'unité doit travailler à une production scientifique plus transversale qui dépasse l'approche thématique classique civil/pénal.

La direction de l'unité doit veiller à mieux associer les chercheurs non publiants ou peu publiants à ses activités de recherche.

L'unité doit développer ses publications en langue étrangère et favoriser leur diffusion dans des revues internationales. Elle doit, en outre, consolider l'internationalisation de son activité.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Au regard de ses thématiques et de son potentiel scientifique, l'unité est en mesure de renforcer l'inscription de ses activités de recherche dans la société. Cet effort nécessaire passe par un plan d'action visant à mieux définir et structurer les initiatives, à leur donner une dimension plus institutionnelle tout en identifiant les actions à entreprendre ainsi que les moyens utiles pour y parvenir. La dimension internationale devrait faire partie de la réflexion engagée.

Une attention particulière pourrait être portée aux Instituts qui se développent au sein de l'Amu pour pérenniser les projets labélisés dans le cadre des Labex, spécialement pour le déploiement de la recherche JustiCités.



DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début: 5 décembre 2022 à 8 h 25

Fin: 5 décembre 2022 à 16 h 30

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

Hcéres — Planning entretiens en distanciel par visioconférence Évaluation du Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles — Aix-Marseille Université Lundi 5 décembre 2022

8 h 25 - 9 h Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence du conseiller

scientifique.

9 h - 9 h 30 1ère Séquence — 30 minutes

Entretien à huis-Clos avec la direction de l'unité (directeur, directeur adjoint, codirecteur, ancien DU et futur DU, responsables d'axes, administrateur du labo mais «membres de la direction» ne peuvent être présents à d'autres séquences à huis-clos): Vincent EGEA, directeur 2018/2022, Sylvie CIMAMONTI, directrice 2016/2018, Marc BRUSCHI, directeur axe Responsabilités, Muriel GIACOPELLI, directrice axe Justices,

Eudoxie GALLARDO, directrice axe Personnes.

9 h 35 – 1 0 h 20 2ème Séquence — 45 minutes

Entretien à huis clos avec les représentants des tutelles (VP Recherche, responsables de

pôle, de champ...): Madame Ariel Mendez.

1 0 h 20 – 10 h 30 Pause

10 h 30 – 11 h 30 3ème Séquence — 60 minutes — 15 mn exposé par la direction + 45 minutes

questions/réponses

Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité, y compris les personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés.

13 h - 13 h 30 4ème Séquence — 30 minutes

Entretien à huis clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à

la réunion.

13 h 30 - 14 h 5ème Séquence — 30 minutes

Entretien à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants.

14 h – 14 h 30 6ème Séquence — 30 minutes

Entretien à huis clos avec les personnels d'appui à la recherche (PAR)

14 h 30 – 14 h 45 Pause

1 4 h 45 – 15 h 15 7ème Séquence — 30 minutes

Entretien final à huis-clos avec la direction huis-clos, en la présence de : Vincent EGEA, directeur 2018/2022, Sylvie CIMAMONTI, directrice 2016/2018, Marc BRUSCHI, directeur



axe Responsabilités, Muriel GIACOPELLI, directrice axe Justices, Eudoxie GALLARDO, directrice axe Personnes.

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.



OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES



Le Président de l'université

au

Département d'Évaluation de la recherche -Hcéres

Objet : Observations de l'unité relatives au rapport d'évaluation des experts Hcéres

N/Réf.: VPR/LS/AMS/CM - 23-07

Dossier suivi par : Cécile Merle Tél : 04 13 94 95 90 cecile.merle@univ-amu.fr

Vos réf:

DER-PUR230023229 - LDPSC - Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles

Marseille, le samedi 4 mars 2023

Madame, Monsieur,

Je fais suite au mail que vous nous avez adressé le 27/01/2023 dans lequel vous me communiquiez le rapport d'évaluation Hcéres de l'Unité LDPSC - Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles.

Comme demandé dans ledit mail, je vous fais part des observations de portée générale :

La direction du LDPSC a reçu avec une grande satisfaction le rapport d'évaluation fait par le Comité d'expert du HCERES. A ce titre, la direction de l'unité adresse ses sincères remerciements aux membres du comité d'évaluation pour tout le travail accompli. Pour l'essentiel le rapport traduit très fidèlement le travail quotidien des enseignants-chercheurs, des doctorants et du personnel d'appui à la recherche, qui s'investit sans relâche, en dépit de conditions matérielles justement déplorées par le comité d'expert.

Le rapport d'évaluation ayant vocation à être rendu public, la direction du LDPSC entend cependant obtenir des clarifications sur une observation faite au sujet du manque de transparence qui existerait au sein de l'unité.

Plus exactement, l'avis global précise que : "La gouvernance, repensée, n'est pas déployée dans l'ensemble de ses dimensions, en particulier en ce qui concerne la transparence de l'information, les modalités de la prise de décision ou l'association des enseignants chercheurs et des doctorants aux projets collectifs".

Au regard de la portée de ce type de réserve, et compte-tenu de l'effort fait à destination des membres du laboratoire qui participent aux réunions plénières, il serait souhaitable d'avoir plus de précisions sur le type d'informations qui ne seraient pas transmises de manière transparente.

Les réponses à la présente demande d'exactitude permettront assurément à la direction du laboratoire d'améliorer la manière d'appréhender sa gouvernance".

Aix-Marseille Université - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13284 Marseille cedex 07 - France

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Eric BERTON

Les rapports d'évaluation du Hcéres sont consultables en ligne: www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles Évaluation des unités de recherche Évaluation des formations Évaluation des organismes nationaux de recherche Évaluation et accréditation internationales





2 rue Albert Einstein 75013 Paris, France T. 33 (0)1 55 55 60 10